



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

05-02-2018

**7^e SÉANCE
CONSEIL 2017-2021**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil tenue le 5 février 2018 à 19 h 30 à la salle du conseil située au 614, boulevard Manseau à Joliette

Sont présents :

- M. Luc Beauséjour, conseiller
- Mme Claudia Bertinotti, conseillère
- Mme Danielle Landreville, conseillère
- M. Richard Leduc, conseiller
- M. Yves Liard, conseiller
- M. Patrick Lasalle, conseiller
- M. Patrick Bonin, conseiller
- M. Alexandre Martel, conseiller

Formant quorum sous la présidence de : M. le Maire Alain Beaudry

1 **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte par M. Alain Beaudry, maire. Sont également présents Me Mylène Mayer, greffière, laquelle agit à titre de secrétaire et M. François Pépin, directeur général.

2 **18-037 – ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par la conseillère Danielle Landreville et unanimement résolu :

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de l'assemblée et vérification des présences et du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Séance ordinaire du 22 janvier 2018 – Approbation du procès-verbal

AMÉNAGEMENT

4. Plans d'implantation et d'intégration architecturale
5. Règlement 79-385 – Amendement le Règlement de zonage 79 – Second projet – Adoption
6. Règlement 79-386 – Amendement le Règlement de zonage 79 – Second projet – Adoption



**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE**

05-02-2018

7. Règlement 79-387 – Amendement le Règlement de zonage 79 – Second projet – Adoption
8. Règlement 79-388 – Amendement le Règlement de zonage 79 – Second projet – Adoption
9. Règlement 79-389 – Amendement le Règlement de zonage 79 – Second projet – Adoption

ADMINISTRATION – FINANCES

10. Règlement 154-2018 – Code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Joliette – Avis de motion
11. Règlement 154-2018 – Code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Joliette – Projet – Adoption
12. Résolution 17-512 – Nomination au sein des comités et commissions du conseil – Amendement
13. Résolution 18-018 – Aides financières diverses – Amendement
14. Cour municipale – Procureur Substitut
15. Plan municipal d'emplois pour les jeunes des centres jeunesse du Québec – Adhésion
16. Liste des déboursés du 10 au 23 janvier 2018 – Approbation
17. Réfection des toilettes – Sûreté du Québec – Gilles Malo inc. – Certificat de paiement numéro 3 – Acceptation provisoire
18. Réfection de la rue Saint-Thomas – Les excavations Michel Chartier inc. – Certificat de paiement numéro 8 final – Acceptation définitive

GREFFE – APPROVISIONNEMENT

19. Soumission numéro AP18-003 – Véhicule 100 % électrique – Agent de stationnement – A. Chalut Auto ltée – Attribution de contrat

TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES TECHNIQUES

20. Soumission AP17-109 – Réparation structurale – Station de traitement d'eau potable – Travaux supplémentaires – Autorisation

LOISIRS ET CULTURE

21. Démarche Municipalité amie des aînés – Demande de prolongation – Autorisation
22. Divers
23. Dépôt de rapports
24. Période de questions
25. Date et heure de la prochaine assemblée



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

05-02-2018

26. Levée de l'assemblée

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

3

**18-038 – SÉANCE ORDINAIRE DU 22 JANVIER 2018 –
APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL**

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 22 janvier 2018 a été remise à chacun des membres du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et que de ce fait la greffière est dispensée d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par le conseiller Richard Leduc et résolu :

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 22 janvier 2018.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

4

**18-039 – PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION
ARCHITECTURALE**

CONSIDÉRANT les demandes présentées par divers requérants dans le cadre du Règlement 35-2002 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme concernant lesdites demandes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'APPROUVER les plans dont la liste est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante, à savoir :

1. **PIIA-2018-01-01 – M. Pierre Sasseville – Les Immeubles Ratelle et Ratelle – Rues De Lanaudière et Lajoie Sud**

D'accepter la demande soumise par M. Pierre Sasseville et illustrée par Mme Louise Roy, architecte, afin d'autoriser la construction d'un immeuble multifamilial comportant quatre étages sur les lots 3 327 258, 3 327 259 et 3 327 260 situés au coin des rues De Lanaudière et Lajoie Sud, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PIIA-2018-01-01 du comité consultatif d'urbanisme.



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

05-02-2018

2. **PIIA-2018-01-02 – M. Stéphane Côté – 39, rue Saint-Charles-Borromée Nord**
D'accepter la demande soumise par M. Stéphane Côté et illustrée par Les Enseignes Amtech, afin d'autoriser le remplacement de deux enseignes murales existantes à l'immeuble situé au 39, rue Saint-Charles-Borromée Nord.
3. **PIIA-2018-01-03 – Mme Brigitte Morin – Clinique Opti-Derm – 83, rue Saint-Barthélemy Sud**
D'accepter la demande soumise par Mme Brigitte Morin et illustrée par Project Image, afin d'autoriser le remplacement d'une facette d'une enseigne murale existante à l'immeuble situé au 83, rue Saint-Barthélemy Sud, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PIIA-2018-01-03 du comité consultatif d'urbanisme.
4. **PIIA-2018-01-04 – Mme Nancy Bruneau – Centre Aspirateur Lanaudière – 94 à 96, rue Baby**
D'autoriser uniquement le remplacement des facettes du boîtier de l'enseigne sur poteau à l'immeuble situé au 94 à 96, rue Baby, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PIIA-2018-01-04 du comité consultatif d'urbanisme.
5. **PIIA-2018-01-05 – Mme Lise-Anne Poirier Paul – Esthétique LAP électrolyse – 318, rue Saint-Viateur**
D'autoriser uniquement l'installation des deux enseignes sur vitrage prévues au bas des vitrines à l'immeuble situé au 318, rue Saint-Viateur, et ce, conditionnellement à ce que la requérante s'engage et s'oblige à déposer, d'ici la réunion du comité consultatif d'urbanisme du mois de mars, un projet d'enseigne murale visant à annoncer la raison sociale du commerce et à remplacer les enseignes sur vitrage préconisées sur la partie supérieure des vitrines.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

5

18-040 – RÈGLEMENT 79-385 – AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 79 – SECOND PROJET – ADOPTION

CONSIDÉRANT l'avis publié dans le journal, conformément à l'article 126 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT l'assemblée publique de consultation tenue ce jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

05-02-2018

D'ADOPTER le second projet de règlement 79-385 amendant le Règlement de zonage 79 afin d'exclure de la zone C03-039 le lot 2 902 503 et de l'inclure à l'intérieur de la zone C03-051 localisée à l'intersection des rues De Lanaudière et Lajoie Sud.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

6

18-041 – RÈGLEMENT 79-386 – AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 79 – SECOND PROJET – ADOPTION

CONSIDÉRANT l'avis publié dans le journal, conformément à l'article 126 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT l'assemblée publique de consultation tenue ce jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'ADOPTER le second projet de règlement 79-386 amendant le Règlement de zonage 79 afin d'agrandir la zone H02-065 (localisée le long de la rue Piette) au détriment d'une partie de la zone H02-033.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

7

18-042 – RÈGLEMENT 79-387 – AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 79 – SECOND PROJET – ADOPTION

CONSIDÉRANT l'avis publié dans le journal, conformément à l'article 126 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT l'assemblée publique de consultation tenue ce jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'ADOPTER le second projet de règlement 79-387 amendant le Règlement de zonage 79 afin d'agrandir la zone H06-018 (localisée le long de la rue Robert-Quenneville) au détriment d'une partie des zones H06-019 et H06-020.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

8

18-043 – RÈGLEMENT 79-388 – AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 79 – SECOND PROJET – ADOPTION

CONSIDÉRANT l'avis publié dans le journal, conformément à l'article 126 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

05-02-2018

CONSIDÉRANT l'assemblée publique de consultation tenue ce jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'ADOPTER le second projet de règlement 79-388 amendant le Règlement de zonage 79 de manière à modifier la grille des usages et normes applicables à la zone C03-052 afin d'autoriser aux étages, les usages de la sous-catégorie « service professionnel » en cohabitation avec l'usage « Habitation », conditionnellement à ce qu'il n'y ait pas d'alternance entre les deux catégories d'usages et d'ajouter l'article 7.9 à la note 1 afin d'autoriser les enseignes sur poteau.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

9

18-044 – RÈGLEMENT 79-389 – AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 79 – SECOND PROJET – ADOPTION

CONSIDÉRANT l'avis publié dans le journal, conformément à l'article 126 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT l'assemblée publique de consultation tenue ce jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'ADOPTER le second projet de règlement 79-389 amendant le Règlement de zonage 79 de manière à modifier la grille des usages et normes applicables à la zone H02-067 afin de permettre les projets intégrés résidentiels et de permettre à l'intérieur des projets intégrés résidentiels les usages « Habitation multifamiliale (h3) isolée » et « Habitation multifamiliale (h3) jumelée ».

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

10

18-045 – RÈGLEMENT 154-2018 – CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS DE LA VILLE DE JOLIETTE – AVIS DE MOTION

Le conseiller Alexandre Martel donne avis de motion que lors d'une prochaine séance du conseil sera adopté le règlement 154-2018 relatif au code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Joliette.



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

05-02-2018

11

18-046 – RÈGLEMENT 154-2018 – CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS DE LA VILLE DE JOLIETTE – PROJET – ADOPTION

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par la conseillère Danielle Landreville et unanimement résolu :

D'ADOPTER le projet de règlement 154-2018 relatif au Code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Joliette.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

12

18-047 – RÉOLUTION 17-512 – NOMINATION AU SEIN DES COMITÉS ET COMMISSIONS DU CONSEIL – AMENDEMENT

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par le conseiller Patrick Bonin et unanimement résolu :

D'AMENDER la résolution 17-512 afin que le nom de M. Ronald Cormier remplace celui de M. Normand-Guy Lépine comme membre externe au sein du comité de l'Office municipal d'habitation.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

13

18-048 – RÉOLUTION 18-018 – AIDES FINANCIÈRES DIVERSES – AMENDEMENT

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et unanimement résolu :

D'AMENDER la résolution 18-018 afin que le 3^e paragraphe sous le titre « Centre culturel de Joliette » se lise comme suit :

« **D'ACCORDER ET D'AUTORISER** au Centre culturel de Joliette une aide financière de 40 000 \$, représentant l'achat de billets, le tout payable en mars 2018. ».

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

14

18-049 – COUR MUNICIPALE – PROCUREUR SUBSTITUT

CONSIDÉRANT le contrat issu de l'appel d'offres 13-134;

CONSIDÉRANT QU'il est impossible pour Me Pierre-Édouard Asselin, procureur de la Cour municipale commune de Joliette, d'être présent lors des séances du 14 février 2018;



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

05-02-2018

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :

QUE Me Suzanne Dubé, avocate, soit désignée comme procureure substitut de la Cour municipale commune de Joliette pour les séances de cour de 13 h 45 et 18 h 30 du 14 février 2018, le tout conformément aux dispositions de l'appel d'offres 13-134.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

15

18-050 – PLAN MUNICIPAL D'EMPLOIS POUR LES JEUNES DES CENTRES JEUNESSE DU QUÉBEC – ADHÉSION

CONSIDÉRANT le plan municipal d'emplois pour les jeunes des centres jeunesse du Québec mis sur pied en 2013 par l'Union des municipalités du Québec (UMQ), en collaboration avec la Fondation Simple Plan;

CONSIDÉRANT l'invitation de l'UMQ à participer au plan municipal d'emplois pour les jeunes des centres jeunesse du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par la conseillère Danielle Landreville et résolu :

QUE la Ville de Joliette adhère au plan municipal d'emplois pour les jeunes des centres jeunesse du Québec.

QUE la Ville de Joliette offre un emploi d'été dans le cadre du programme et que cet employé soit jumelé à un employé d'expérience.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

16

18-051 – LISTE DES DÉBOURSÉS DU 10 AU 23 JANVIER 2018 – APPROBATION

CONSIDÉRANT QUE la trésorière de la Ville de Joliette a déposé et remis à chacun des membres du conseil son rapport détaillant les dépenses autorisées par délégation du conseil en vertu du Règlement 144-2016 au montant de 324 406,82 \$ pour la période du 10 au 23 janvier 2018 et la liste des déboursés à payer pour la même période;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yves Liard, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :

D'APPROUVER la liste des déboursés à payer pour la période s'étendant du 10 au 23 janvier 2018 et d'autoriser la trésorière à payer pour et au nom de la Ville de Joliette les comptes inscrits au rapport annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

05-02-2018

Liste des déboursés pour la période du 10 au 23 janvier 2018

a. Liste des chèques émis :	907 671,40 \$
b. Liste des transferts électroniques :	374 873,44 \$
c. Liste des paiements effectués via Accès-D :	261 266,11 \$
Total	1 543 810,95 \$

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

17

18-052 – RÉFECTION DES TOILETTES – SÛRETÉ DU QUÉBEC – GILLES MALO INC. – CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 3 – ACCEPTATION PROVISOIRE

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement formulée par Mme Marie-Claude Martineau, architecte pour la firme b+b architecture + design inc., en date du 25 janvier 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par la conseillère Danielle Landreville et résolu :

D'APPROUVER l'acceptation provisoire, recommandée dans le certificat de paiement numéro 3, des travaux de réfection des toilettes au poste de la Sûreté du Québec tels que décrétés par la résolution 17-371 et d'autoriser la trésorière de la Ville de Joliette à payer à l'entreprise « Gilles Malo inc. » la somme de 11 364,04 \$.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

18

18-053 – RÉFECTION DE LA RUE SAINT-THOMAS – LES EXCAVATIONS MICHEL CHARTIER INC. – CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 8 FINAL – ACCEPTATION DÉFINITIVE

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement formulée par M. Gilles Tremblay, ingénieur et coordonnateur aux services techniques, au sein du service des Travaux publics et services techniques, en date du 22 janvier 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Yves Liard et résolu :



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

05-02-2018

D'APPROUVER l'acceptation définitive, recommandée dans le certificat de paiement numéro 8 final, des travaux de réfection de la rue Saint-Thomas, entre le boulevard Dollard et le chemin des Prairies, tels que décrétés par la résolution 16-276 et d'autoriser la trésorière de la Ville de Joliette à payer à l'entreprise « Les excavations Michel Chartier inc. » la somme de 64 847,03 \$.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

19

18-054 – SOUMISSION NUMÉRO AP18-003 – VÉHICULE 100 % ÉLECTRIQUE – AGENT DE STATIONNEMENT – A. CHALUT AUTO LTÉE – ATTRIBUTION DE CONTRAT

CONSIDÉRANT la demande de soumissions par voie d'invitation écrite pour l'achat d'un véhicule 100 % électrique pour les agents de stationnement;

CONSIDÉRANT QUE trois soumissions ont été reçues dans les délais, soit avant le 26 janvier 2018, 11 h;

ENTREPRISES		PRIX AVANT TAXES	CONFORME	
			OUI	NON
1	A. Chalut Auto Ltée	45 045,20 \$	X	
2	Bourgeois Chevrolet	46 536,00 \$		X
3	Automobiles Paillé inc.	46 666,88 \$	X	

CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation de la directrice du service du Greffe et des affaires juridiques;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

D'ATTRIBUER, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP18-003, le contrat pour l'achat d'un véhicule 100 % électrique pour les agents de stationnement, au plus bas soumissionnaire conforme, soit à « **A. Chalut Auto Ltée** », au montant de **45 045,20 \$**, avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

20

18-055 – SOUMISSION AP17-109 – RÉPARATION STRUCTURALE – STATION DE TRAITEMENT D'EAU POTABLE – TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES – AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE la résolution 17-528 attribue à Groupe Lefebvre M.R.P. le contrat pour des travaux de réparation structurale à la station de traitement d'eau potable;



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

05-02-2018

CONSIDÉRANT QUE l'état des murs de béton des bassins A et C est tel qu'ils ne peuvent être étanchésés que par une membrane;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Yves Liard et résolu :

D'AUTORISER l'adjudicataire de l'appel d'offres AP17-109, soit Groupe Lefebvre M.R.P., à faire des travaux de pose de membrane dans les bassins A et C pour un montant supplémentaire maximal de 62 000 \$ plus les taxes applicables.

QUE, conformément à l'appel d'offres AP17-109, les travaux de pose membrane inclut le matériel et l'installation au prix unitaire prévu au bordereau de soumission.

QUE le coût net, soit un montant de **65 100 \$**, soit financé par le fonds de roulement de la Ville de Joliette et remboursé en **sept** versements annuels égaux et consécutifs de **9 300 \$**, puisés à même le fonds général durant les **sept** prochaines années.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

21

18-056 – DÉMARCHE MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS – DEMANDE DE PROLONGATION – AUTORISATION

CONSIDÉRANT la subvention obtenue afin de réaliser une démarche Municipalité amie des aînés (MADA);

CONSIDÉRANT QU'une période de temps supplémentaire est nécessaire à la réalisation de ladite démarche;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Patrick Bonin et résolu :

D'AUTORISER le directeur du service des Loisirs et de la culture à adresser une demande de prolongation de la démarche Municipalité amie des aînés au ministère de la Famille, secrétariat aux aînés dans le but de finaliser ladite démarche, et ce, pour la période du 9 mars au 30 juillet 2018.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

23

18-057 – DÉPÔT DE RAPPORTS

La greffière dépose aux membres du conseil les documents suivants :

- Liste de la correspondance reçue en date du 5 février 2018;



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

05-02-2018

- Certificat de la greffière relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le Règlement 196;
- Procès-verbal de correction Règlement d'emprunt 152-2;
- Service des Incendies – Rapport mensuel des mois d'octobre et novembre 2017.

24 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le maire invite les médias à poser des questions aux membres du conseil suivant la procédure prévue à la réglementation municipale.

Le maire invite les personnes présentes dans la salle à poser des questions aux membres du conseil selon la procédure prévue à la réglementation municipale.

25 **DATE ET HEURE DE LA PROCHAINE ASSEMBLÉE**

La prochaine assemblée ordinaire se tiendra le lundi 19 février 2018, à 19 h 30, à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Joliette.

26 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare la séance levée à 20 h 04.

ALAIN BEAUDRY,
Maire

MYLÈNE MAYER,
Greffière